

Première demande de carte d'identité et/ou passeport (uniquement sur rendez-vous)

Tout dossier incomplet engendrera un nouveau rendez-vous

- La présence du demandeur est obligatoire
- Le mineur doit être accompagné de son représentant légal

PIÈCES À FOURNIR (ORIGINAUX)

- Réaliser une pré-demande sur le site http://ants.gouv.fr et l'imprimer (Ne pas la signer)
- 1 photographie d'identité récente (-6 mois), n'ayant pas servie et parfaitement ressemblante, de face et tête nue
- o Justificatif de domicile (- de 1an) aux nom et prénom du demandeur :
- Loyer (bailleur officiel uniquement, pas de quittance manuscrite)
- Facture (EDF, GDF, téléphone, ...)
- o Timbres fiscaux: 86€ pour les majeurs / 42€ entre 15 et 17 ans / 17 € jusqu'à 14 ans

Ou en cas d'hébergement au domicile d'une tierce personne :

- une facture de moins d'un an aux nom et prénom de l'hébergeant
- une attestation sur l'honneur sur papier libre, précisant la date d'hébergement, datée et signée par l'hébergeant
- la carte d'identité de l'hébergeant

1ère DEMANDE

- o une copie intégrale de l'acte de naissance (- de 3mois) si commune non dématérialisée
- un justificatif de nationalité française (décret, certificat de nationalité avec récépissé)
- o un titre de séjour ou carte de circulation

Pour les mineurs :

Pièce d'identité du représentant légal

En cas de divorce des parents, produire :

Le jugement

En cas de séparation :

La photocopie de la carte d'identité du 2ème parent

Une attestation du 2ème parent autorisant l'autre parent à effectuer la demande

HÔTEL DE VILLE - PLACE AUGUSTE GÉNIE - 60160 MONTATAIRE - 03.44.64.44.44

Mail: contact@mairie-montataire.fr

Prise de rendez-vous :

www.rdv360.com

http://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/

HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE

Lundi de 13h30 à 16h30 Mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 Samedi de 9h00 à 11h00